

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

XII. ANNÉE. VOLUME II.

N^o 26.

MARDI, 15 MAI 1860.

Abonnement par année (franc de port dans toute la Suisse) : 4 francs.

*Prix d'insertion : 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition
Imprimerie et expédition de RODOLPHE JENNI, à BAZÈS.*

RÉPONSE

de

l'Espagne à la Note du Conseil fédéral du 5 Avril
1860.

Madrid, 20 de Abril de 1860.

Exmo Señor,

Por conducto del Ministro Plenipotenciario de S. M. cerca de la Confederacion he recibido la comunicacion que V. S. se ha servido dirigirme en 5 del presente mes, en nombre del Consejo federal proponiendo, con arreglo al art. 4. del protocolo de Aquisgran de 15 Noviembre de 1818, la reunion en conferencia de las Postencias signatarias del acta principal del Congreso de Viena de 1815 para resolver conforme á los principios del derecho de gentes y del orden Europeo, la cuestion suscitada sobre la parte neutralizada de la Saboya.

El Gobierno de la Reina, mi Señora, que considera necesaria para el equilibrio europeo la conservacion de la neutralidad de la Suiza, se halla dispuesto á deliberar con las Postencias convocadas sobre los medios mas adecuados para realizar en las circunstancias actuales el objeto que aquellas se propusieron al consignar en el articulo 92 del acta de Viena la neutralizacion de las provincias Saboyanas de Chablais y de Faucigny.

El Gobierno de la Reina se adhiere por tanto, á la proposicion hecha por V. E. y procedera á concertar con las Potencias antes indicadas el lugar y la época en que habra de reunirse la conferencia.

Aprovecho esta ocasion para ofrecer á V. E. las seguridades de mi alta consideracion.

SATURNINO CALDERON COLLANTES.

(Copie.)

Madrid, le 20 Avril 1860.

Excellence,

Par l'intermédiaire du Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté près la Confédération, j'ai reçu la communication que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 5 courant, et dans laquelle, au nom du Conseil fédéral et en vertu de l'art. 4 du protocole d'Aix la Chapelle du 15 Novembre 1818, on propose la réunion d'une conférence des Puissances qui ont signé l'acte principal du congrès de Vienne, dans le but de résoudre conformément aux principes du droit des gens et de l'ordre européen la question soulevée à l'occasion de la partie neutralisée de la Savoie.

Le Gouvernement de la Reine ma souveraine, qui estime que le maintien de la neutralité de la Suisse est nécessaire à l'équilibre européen, est disposé à délibérer avec les puissances réunies sur les moyens les plus propres à réaliser dans les conjonctures actuelles le but que les puissances avaient en vue lorsque dans l'art. 92 de l'acte de Vienne elles ont proclamé la neutralisation des provinces savoisiennes du Chablais et du Faucigny.

Le Gouvernement de la Reine adhère en conséquence à la proposition faite par Votre Excellence et il s'entendra avec les Puissances susmentionnées sur l'époque et le lieu où la conférence doit se réunir.

Je saisis cette occasion pour assurer Votre Excellence de ma parfaite considération.

(Sig.) SATURNINO CALDERON COLLANTES.



A V I S.

La troisième série des réductions apportées au tarif des droits du royaume des Deux-Siciles vient d'être publiée. Les nouveaux droits sont entrés en vigueur le 1. courant.

La seconde série ne renfermait aucun article qui eût de l'importance pour le commerce suisse. On remarque par contre dans la 3. les réductions suivantes qui offrent plus ou moins d'intérêt pour la Suisse.

	Ancien droit.	Nouveau droit.
Quincailleries 1. classe . . .	60 ducats le cantaro	} 18 ducats.
" 2. " . . .	30 " " "	
" 3. " . . .	20 " " "	
Fromages de toute espèce et provenance	8 " " "	6 " "
Intestins et vessies, frais, secs et salés	2 " " "	1,50 "
Sucre de toute espèce et provenance	10 à 15 " " "	7,70 "
Café	12 " " "	8 "
Confitures	80 " " "	12 "
Huiles épaisses ou grasses de toute espèce non spécialement nommées dans le tarif	139 " " "	4 "
Cloux et tiges de girofle	30 " " "	4 "
Sirup de sucre et de toute autre substance	16 " " "	6 "
Noix de muscade	80 " " "	12 "
Poivre de toute espèce	7 " " "	5 "
Vanille	180 " " "	56 "



RÉPONSE de l'Espagne à la Note du Conseil fédéral du 5 Avril 1860.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1860
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.05.1860
Date	
Data	
Seite	97-99
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 246

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.